

Communiqué de presse

Paris, le 27 février 2019

8 mars, les retraitées encore plus discriminées que les salariées !

Les inégalités salariales entre hommes et femmes s'accroissent en retraite.

En 2014, le salaire moyen des femmes représentait 74,3 % de celui des hommes ; et la pension moyenne « de droit direct » des femmes ne représentait que 61 % de celle des hommes (chiffres de 2016). Le système actuel de retraites amplifie les inégalités de salaires entre les femmes et les hommes. Les réformes intervenues depuis 1993 visaient toutes à réduire le niveau des pensions par rapport aux salaires et elles ont aussi davantage pénalisé les femmes, aux carrières généralement plus courtes et aux temps partiels plus nombreux. Ceci a sensiblement freiné la réduction des inégalités qui résultait d'une relative amélioration de l'activité et de la qualification des femmes. L'allongement de la durée d'assurance et l'augmentation du nombre de trimestres de cotisations nécessaires pour bénéficier d'une retraite à taux plein a pénalisé plus fortement les femmes qui ont plus rarement des « carrières complètes ». Le passage des 10 aux 25 meilleures années comme références dans le régime général pèse également plus lourdement sur les femmes qui, en proportion, ont plus de « mauvaises années ». Les droits familiaux et conjugaux ont permis de réduire un peu l'écart entre hommes et femmes mais, malgré l'intervention de ces « droits dérivés » (dispositifs familiaux et pensions de réversion), les femmes perçoivent une pension inférieure de 26 % à celle des hommes.

Une nouvelle réforme où les femmes seront toujours plus perdantes.

M. Macron et son gouvernement, malgré les tensions sociales que connaît le pays depuis plusieurs mois, poursuit son programme de réformes dans de nombreux domaines pour toujours mieux servir les intérêts de la finance et des principaux actionnaires. La nouvelle réforme des retraites engagée par le gouvernement conduira notamment à réduire le socle de la redistribution en faveur des personnes qui n'ont que peu de droits directs à la retraite, car elles n'ont pas eu une activité professionnelle suffisante du fait qu'elles ont suspendu leur activité salariée pour élever des enfants, connu des périodes de temps partiel et de chômage, de précarité, de salaires très bas, etc. Le système de retraites par points est basé sur une logique purement contributive. Le document du Haut Commissariat à la réforme des retraites affiche l'objectif de « *proportionnalité entre les cotisations versées et les pensions versées* ». Et Jean-Paul Delevoye a ajouté « *qu'il n'y aura pas de points gratuits* ». Les pensions dépendront

uniquement des cotisations versées, donc de la somme des rémunérations tout au long de la vie, ce qui sera très défavorable aux femmes ... tant que dureront les inégalités de salaires, de carrière et de partage des tâches parentales et familiales entre les femmes et les hommes (qu'il reste indispensable de réduire par des mesures volontaristes).

Il faut que cesse l'assignation sociale des femmes aux tâches familiales et parentales.

Pour ce faire, il est nécessaire de remettre en cause les stéréotypes sur les rôles sexués dans la famille et la société, rechercher l'égalité dans le partage des tâches parentales et domestiques. Il faut lutter effectivement contre les discriminations professionnelles. Il faut assurer véritablement l'égalité salariale et développer des politiques publiques de mode d'accueil dès la petite enfance. Il faut également modifier le congé parental pour qu'il soit partagé de manière égale entre les deux parents et mieux rémunéré. Il est à noter qu'un taux d'activité des femmes égal à celui des hommes (il est actuellement inférieur de dix points) améliorerait sensiblement le financement des caisses de retraite et conforterait le droit direct à pension des femmes.

Le gouvernement veut limiter le « poids financier des retraité-e-s dans la société » afin que le territoire français reste attractif pour les capitaux.

Nous revendiquons un partage des richesses largement différent dans les entreprises, avec une part croissante allant à la rémunération du travail (incluant la suppression des inégalités salariales hommes / femmes) et une part moindre pour la rémunération des actionnaires. Ceci doit s'accompagner d'une politique budgétaire largement réformée, avec notamment une politique fiscale mettant effectivement à contribution les titulaires de hauts revenus et de gros patrimoines. La retraite doit rester un droit lié à des cotisations antérieures. Elle n'est en rien une allocation sociale comme la considère désormais ce gouvernement.

L'Union Nationale Interprofessionnelle des Retraité-e-s Solidaires (UNIRS) appelle les personnes retraitées à soutenir les initiatives liées à la journée du 8 mars et qui viseront à agir contre les inégalités de droits entre les femmes et les hommes.